

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 27
Excusés : 7
Absents : 3
Procurations : 6

Vote

Favorables : 30
Défavorables : 0
Abstentions : 3
Non votants : 0

n° 27/05/2021-85

Objet

**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Approbation de la
modification simplifiée du
PLU de l'ISLE-
JOURDAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 27 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de FRÉGOUVILLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 20 mai 2021

Présents : Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaétan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Nicolas PANAVILLE, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Jean-Luc DUPOUX, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Muriel ABADIE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Mme Anne MAZAUDIER a donné procuration à M. Christophe TOUNTEVICH
- 2- Mme Martine ROQUIGNY a donné procuration à Mme Marylin VIDAL
- 3- Mme Delphine COLLIN a donné procuration à Mme Régine SAINTE-LIVRADE
- 4- M. Yannick NINARD a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE
- 5- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à M. Jacques BIGNEBAT
- 6- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Anne MAZAUDIER, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Claire NICOLAS, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Janine BARIOULET-LAHIRLE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommé secrétaire : Nicolas PANAVILLE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN doit être modifié afin de mettre à jour des emplacements réservés et rectifier des erreurs matérielles et des erreurs d'appréciation dans le zonage et le règlement écrit.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN s'est déroulée du lundi 1^{er} mars 2021 au lundi 5 avril 2021, le projet a également été notifié aux personnes publiques associées.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L153-40, L153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 février 2020 ayant approuvé le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 février 2021 prescrivant la modification et définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui s'est déroulée du lundi 1^{er} mars 2021 au lundi 5 avril 2021 ;

Vu le bilan de la mise à disposition joint à la délibération ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public :

- modification du périmètre de l'emplacement réservé numéro n° 3.37
- modification du périmètre d'une pastille Ah,
- modification d'une pastille Aca en Ah,
- le rapport de présentation complété pour justifier des points de la modification.

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte du bilan de la mise à disposition t'elle qu'il est annexé à la délibération et d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;**
- **d'approuver la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (ou sous-Préfecture) et en Direction Départementale des Territoires.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de l'ISLE-JOURDAIN durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera exécutoire après sa réception par le préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La présente délibération a été signée le 1^{er} juin 2021
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 22 juillet 2021
Expédiée à la Préfecture le 22 juillet 2021
Affichée le 22 juillet 2021

Le Président,

Francis IDRAC

RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DU GERS
LE 22 JUL. 2021
attributaire :
Copie à :